

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 FÉVRIER 2012

Le seize février deux mille douze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de huit, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 9 février 2012.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, DORN Delphine, LE LIBOUX Claude, LE DÉVÉHAT Yannick, HOUEIX Magali, LE TROUHER Erwan, JOUAN Isabelle.

Étaient absents excusés : MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, ROBIN Evelyne, ÉZANIC Jean-Louis, ÉLLIAS Claude, DETLOF-CHAPUT Stéphanie.

Était absent non excusé : MORAUT Philippe.

Secrétaire de séance : LE TROUHER Erwan

CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT DE LA CUISINE DE LA SALLE POLYVALENTE :

Monsieur le Maire rappelle la rénovation de la cuisine de la salle polyvalente courant 2009. Aucun contrat d'entretien n'a été passé et il serait nécessaire de prévoir une vérification et un contrôle des équipements de cuisine.

L'entreprise PONTIVY FROID propose un contrat qui comprend une visite annuelle concernant les appareils de cuisson, la hotte d'extraction, les équipements frigorifiques et la laverie situés dans la cuisine. La prestation contractuelle est proposée pour un montant H.T. de 485 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien avec l'entreprise PONTIVY FROID.

CONVENTION ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE POUR LA RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE POSTE – CRÉATION DE 2 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire du bâtiment de la Poste. Ce bâtiment, d'une surface habitable totale d'environ 200 m² sur 3 niveaux (rez-de-chaussée + 1^{er} étage + combles) est partiellement occupé par la Poste sur une partie du rez-de-chaussée. L'étage et les combles, ancien logement de fonction, sont à ce jour obsolètes et vacants.

D'autre part, la commune souhaite créer un local tertiaire qui pourrait convenir à une profession médicale. Avec le rez-de-chaussée inoccupé, la réhabilitation du bâtiment annexe à l'arrière et une construction neuve en jonction entre les deux, l'ensemble pourrait convenir à la construction de ce local libéral.

Au dessus de ce rez-de-chaussée à vocation tertiaire, il est possible de créer 2 logements locatifs. Une étude de faisabilité financière a montré qu'il est possible de réaliser cette opération pour un coût d'opération d'environ 148600 € TTC.

Afin d'engager cette opération locative à vocation sociale, le Conseil Municipal décide de :

- lancer une consultation auprès de 3 bureaux d'études ou d'architectes et de faire une publicité communale afin de retenir le maître d'œuvre de l'opération,
- d'engager cette opération locative en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)
- solliciter une subvention auprès de l'État, une décision d'agrément pour bénéficier de la T.V.A. au taux réduit à 5.5 % et une exonération de la TFPB,
- solliciter un prêt locatif près de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- solliciter une subvention du Conseil Général du Morbihan pour la création de logements locatifs sociaux,
- solliciter les subventions près de Pontivy Communauté ou tout autre organisme susceptible d'apporter son aide financière pour la création de logements locatifs sociaux en milieu rural.

Pour réaliser cette opération, le Conseil Municipal décide de passer une convention d'assistance administrative et financière à maîtrise d'ouvrage avec le Pact HD du Morbihan pour un montant hors taxes de 3617.58 €.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU RETOUR DES AMENDES DE POLICE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Général aura à répartir un certain montant de subvention au titre du « retour des amendes de police ». Des petites opérations de sécurité peuvent entrer dans ce programme.

La commission des travaux propose à l'assemblée de réaliser un aménagement au carrefour de Lann er Vouillen sur la voie communale desservant Quelven (bordures + terre végétale) et d'effectuer la pose de balises de virage (J4).

Après en avoir discuté, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident la réalisation de ces aménagements qui s'élèveront aux environs de 1500 € HT et demandent une subvention auprès du Département du Morbihan.

REMPLACEMENT DE MME DETLOF STÉPHANIE EN TANT QUE DÉLÉGUÉE DE LA COMMISSION « SPORT, CULTURE ET ANIMATION » À PONTIVY COMMUNAUTÉ :

Monsieur le Maire fait savoir que Madame DETLOF Stéphanie est souvent amenée à se déplacer pour ses obligations professionnelles et de ce fait elle ne peut assister aux réunions organisées dans le cadre de la commission « sport, culture et animation » à Pontivy Communauté. Madame DETLOF demande donc à se retirer de cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme M. LE TROUHER Erwan en tant que délégué de la commission « sport, culture et animation » de Pontivy Communauté en remplacement de Mme DETLOF Stéphanie.

CONVENTION L'ART DANS LES CHAPELLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il vient de recevoir la convention entre la commune et l'association « L'art dans les chapelles ».

La présente convention rappelle les obligations de la commune et la participation financière qui s'élève à 766.75 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un agent saisonnier, à temps non complet, en contrat à durée déterminée, pour assurer le gardiennage et l'accueil des visiteurs,
- **FIXE** la date limite de candidature au 30 avril 2012.
- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2012.

Monsieur le Maire fait également savoir que l'art dans les chapelles met, gratuitement, à la disposition des communes de Pontivy Communauté 2 expositions qui peuvent être présentées dans les mairies, bibliothèques, écoles ou autre salle municipale. Une étude concernant cette mise à disposition va être réalisée.

DEMANDE D'AUTORISATION DE RESTAURATION DE LA STATUETTE DE LA VIERGE À L'ENFANT :

Monsieur le Maire rappelle que la statuette de la Vierge à l'enfant (1757) est en dépôt au musée de la Compagnie des Indes depuis 2009 (autorisation du conseil municipal lors de la séance du 22 janvier 2009).

Cette œuvre a fait l'objet d'une restauration très grossière dans le passé, il est donc envisagé de faire une nouvelle restauration. S'agissant d'un objet classé au titre des Monuments Historiques en dépôt dans un musée de France, l'opération fera l'objet d'un examen de la commission scientifique régionale de restauration et d'un avis favorable de la conservation régionale des Monuments Historiques. Le financement sera assuré par la Ville de Lorient qui sollicitera des subventions de l'État et de la Région dans le cadre du fonds régional d'aide à la restauration.

Il est demandé l'accord de la commune pour cette intervention à la condition du maintien du dépôt de l'œuvre au musée de la Compagnie des Indes, pour une durée de cinq ans renouvelable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la restauration de la statuette et demande qu'elle puisse être mise à la disposition de la commune, pour une exposition pendant un mois, après sa restauration.

CONSTITUTION D'UN GROUPE DE PILOTAGE POUR LE PROJET SALLE MULTIFONCTIONS :

Monsieur le Maire rappelle les engagements du conseil municipal de réaliser une étude sur la création d'une salle multifonctions (diagnostic, besoins, contraintes ...)

Afin de mener à bien cette opération il serait nécessaire d'associer des intervenants extérieurs au conseil municipal (écoles, associations sportives, retraités ...) et de visiter quelques sites.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'ouvrir le groupe de pilotage à des intervenants extérieurs.

Les représentants du conseil municipal seront : M. LE BOUEDEC Joseph, M. LE SCANFF Didier, M. EZANIC Jean Louis, M. ELLIAS Claude, Mme DORN Delphine, M. LE DEVEHAT Yannick, M. LE LIBOUX Claude, M. LE TROUHER Erwan.

POINT SUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Monsieur le Maire fait savoir que le recensement de la population va s'achever le 18 février prochain. 1343 personnes ont été recensées sur la commune + 21 personnes pour les logements non enquêtés, soit 1364 personnes.

PORTER À CONNAISSANCE PAR LA MAIRIE DE NEULLIAC, DE SILFIAC et DE LE SOURN :

Mairie de Neulliac :

Monsieur le Maire fait savoir que la commune de Neulliac s'est positionnée auprès du Pays de Pontivy pour le financement des travaux au restaurant scolaire.

Ce projet consiste en une extension de 12 m² pour l'installation du local de réserves alimentaires et coin bureau, un réaménagement intérieur des annexes pour créer un vestiaire du personnel, une isolation par l'extérieur et remplacement des menuiseries, du restaurant et des annexes sanitaires du complexe et une réfection des sols et plafonds dans le réfectoire.

Mairie de Silfiac :

Monsieur le Maire fait savoir que la commune de Silfiac s'est positionnée auprès du Pays de Pontivy dans le cadre du « contrat de pays » pour le financement d'une maison d'assistantes maternelles.

Mairie de Le Sourn :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Le Sourn s'est positionnée auprès du Pays de Pontivy dans le cadre du « contrat de pays » pour le financement de la modernisation de la cybercommune. Le projet consiste en l'achat d'une borne interactive et des écrans tactiles, de l'acquisition de nouveaux postes informatiques et d'un logiciel spécifique au montage photo et vidéo ainsi qu'à la modernisation du site internet.

GUERN ACTUS DE MARS 2012 :

Monsieur le Maire rappelle que le Guern actus de mars doit être imprimé et déposé à la poste pour le 28 février 2012. (Distribution à partir du 5 mars 2012).

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 FÉVRIER 2012 :

Monsieur le Maire fait savoir que la réunion du conseil communautaire du 14 février 2012 a été consacrée au budget. Les taux d'imposition ont été maintenus, seule la taxe d'enlèvement des ordures ménagères basse de 10 %, elle passe de 7.50 à 6.75.

Les opérations d'investissement s'élèvent à 13 000 000 € + 3 500 000 € de report soit 16 500 000 €.

Monsieur le Maire précise que le village du Pradigo (45 branchements) sera raccordé au réseau assainissement collectif au cours de l'année 2014.

ATLAS DES PAYSAGES DU MORBIHAN :

Monsieur le Maire fait savoir que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (en association avec la Région Bretagne, l'association des Maires du Morbihan, le Conseil Général du Morbihan et la Préfecture) a réalisé un ouvrage intitulé « Atlas des Paysages du Morbihan ». Trois exemplaires ont été remis à la Marie, un a été déposé à la Médiathèque, l'autre est tenu à la disposition des élus.

Cet atlas peut être aussi consulté sur le site internet suivant, dans la rubrique environnement – paysage : www.morbihan.equipement-agriculture.gouv.fr

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt-deux heures quarante cinq minutes.